

RETRAITES → Page 3

Retrait de la réforme Fillon-Woerth !

On ne négocie pas une contre réforme, on la combat !

- Maintien de la retraite à soixante ans à taux plein
- NON à l'allongement de la durée de cotisation
- Maintien du code des pensions des fonctionnaires

L'unité est possible sur l'exigence du retrait pur et simple de la contre-réforme gouvernementale .

INSCRIPTIONS EN MATERNELLE → Page 2

Non à l'exclusion des enfants de 2 et 3 ans de l'école maternelle !

Le CTPD de rentrée est prévu le lundi 6 septembre.

Grève et rassemblement pour exiger les classes nécessaires !

EMPLOIS PRECAIRES → page 5

FO écrit au préfet.



**Le bureau
départemental
souhaite
de bons congés,
à tous !**

Inscriptions en maternelle

Non à l'exclusion des enfants de 2 et 3 ans de l'école maternelle !

Le syndicat a été contacté par les directeurs et directrices de maternelle confrontés à de sérieux problèmes d'inscriptions pour la rentrée 2010, problèmes accentués par la dernière consigne de l'IA, relayée par les IEN : « **Seuls les enfants ayant 3 ans révolus à la rentrée seront comptés dans les effectifs. Ceux ayant 3 ans entre septembre et décembre 2010 seront inscrits « en fonction des places disponibles** », mesure qui menace des dizaines de classes maternelles !

Les directeurs se trouvent ainsi face à des consignes de leur IEN qui évoluent, qui leur parviennent tandis que les élèves sont déjà inscrits... et qui les mettent en porte-à-faux vis-à-vis des parents d'élèves, furieux, à juste titre, ne pas avoir de place à l'école maternelle pour leur enfant.

Économie oblige..., c'est une remise en cause de l'inscription des enfants de 3 ans après avoir liquidé la scolarisation des 2 ans. C'est dans la droite ligne de la remise en cause de la maternelle, de la mise en place des jardins d'éveil.

Bien évidemment, le SNUDI-FO estime que chaque enfant doit avoir une place à l'école maternelle, que ce ne sont ni aux enfants, ni aux enseignants se retrouvant avec des classes de plus en plus chargées, de faire les frais de cette politique de restrictions dictée par l'Europe et ses critères de convergence. Nous estimons également que ce n'est pas aux directeurs de se trouver face à la déception ou la colère des parents éconduits.

Dans un premier temps, le syndicat a rappelé quelques informations et donné quelques consignes aux directeurs et directrices :

- Rappel des consignes de l'IA : c'est la carte scolaire de février 2010 qui détermine la capacité d'accueil des écoles, à 30 de moyenne, les directeurs et directrices doivent envoyer les parents vers la mairie pour qu'elle leur trouve une place.

- Les inscriptions au-delà de ces chiffres ne garantissent aucunement une ouverture de classe « automatique » à la rentrée.

- Il convient donc d'inscrire les enfants ayant 3 ans révolus jusqu'à 30 par classe (et non 31 comme le disent certains IEN) et ensuite d'envoyer les parents à la mairie et éventuellement chez l'IEN. C'est en effet à l'administration (qui a le pouvoir d'ouvrir des classes) de prendre ses responsabilités.

- Il importe de mettre tous les enfants de trois ans révolus ou non à la rentrée, qui relèvent du secteur et qui n'auraient pas de place, sur une liste d'attente.

Nous les avons invités à nous transmettre leur situation avec le chiffre des inscrits et le détail de la liste d'attente, pour intervention immédiate auprès de l'IA et lors du CTPD de septembre.

D'ores et déjà, contact est pris avec les autres organisations syndicales représentées à la CAPD **pour un appel commun à la grève et à la manifestation devant l'IA le jour du CTPD**

le lundi 6 septembre

En ce qui nous concerne, comme nous l'avons fait en février, **nous appellerons les enseignants et les parents à venir chercher les classes à l'IA avant, pendant et après le CTPD.**

La fédération FO de l'enseignement a déposé un préavis de grève qui court à partir de la rentrée pour les ouvertures de postes nécessaires et contre les fermetures dans les établissements des Bouches du Rhône.

Sommaire : P1 titres, P2 Inscriptions maternelle, P3 Retraites, P4 Emplois précaires, P5 Compte-rendu de mandat, P6 Salaires, Syndicalisation.

L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône, 13 rue de l'Académie, 13001, Marseille Tel : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62 Organe du SNUDI FO 13 Date dépôt légal : 14/02/08 Dir. de publication : L. Bernabeu. N° CPPAP 1112 S 06275 Imprimé au siège

RETRAITES

Après la présentation de la contre-réforme, une seule exigence : Retrait du projet gouvernemental !

FO a refusé (et la CGT également) de se rendre à la concertation alibi organisée par le gouvernement au lendemain de la présentation de sa contre-réforme (la CFDT y est allée !)

Le 15 juin, à l'appel de la confédération FO, 70 000 salariés du public et du privé ont manifesté à Paris sur les mots d'ordre clairs et unificateurs :

- 60 ans c'est déjà trop, maintien du droit à la retraite à 60 ans
- refus de tout allongement de la durée de cotisation
- maintien du code des pensions et des statuts particuliers

Le projet gouvernemental est maintenant connu et confirme, si besoin est, qu'il n'est ni amendable ni négociable, que la seule revendication est son retrait pur et simple !

« Pour la Commission exécutive, le mot d'ordre de retrait du projet gouvernemental permet de rassembler clairement les salariés et de solidifier une action commune. D'ailleurs, d'ores et déjà, au niveau local, dans des entreprises ou des administrations, un tel mot d'ordre permet une action commune ou conjointe. Ce qui est possible localement doit l'être nationalement.

La Commission exécutive appelle ses structures à militer, expliquer et convaincre à tous les niveaux pour qu'une telle action commune puisse se généraliser à la rentrée. C'est ce que FORCE OUVRIERE expliquera aux autres syndicats lors de la réunion du 29 juin. » (extrait)

**Dossier complet sur le site
www.snudifo13.org**

- projet gouvernemental,
- notre analyse,
- congrès CFDT,
- déclaration complète de la CE FO...

Comptez sur FO pour informer et poursuivre cette bataille en défense des retraites et pensions !

Alerte :

Départ anticipé en retraite des femmes fonctionnaires mères de 3 enfants :

une remise en cause inacceptable !

Le projet de loi gouvernemental veut supprimer, au 31 décembre 2011, la possibilité de départ anticipé pour les femmes fonctionnaires ayant 3 enfants et justifiant de 15 ans de services.

Pour celles qui conserveraient la possibilité de partir avec ce dispositif (15 ans de service et 3 enfants avant le 1^{er} janvier 2012), il est prévu un changement dans le calcul de leur retraite qui serait calculée en fonction des règles correspondant à leur année de naissance et non plus de celles de l'année où ils ont atteint les 15 ans de services.

Ce qui aurait une incidence immédiate sur le nombre d'annuités, le taux et la décote et donc **impliquerait une baisse importante de la pension !**

C'est vider ce droit de son contenu avant de le supprimer complètement !

Le Comble, l'article 18 du projet de loi indique que la réforme s'appliquerait aux personnels qui « présentent une demande de pension **après le 13 juillet 2010** » alors que la loi n'est pas encore adoptée et la discussion parlementaire n'a pas débuté!

Il ne resterait donc que quelques jours pour demander leur retraite anticipée avec les conditions actuellement en vigueur !

Force Ouvrière dénonce ce procédé scandaleux et intervient pour faire lever cette date butoir !

On le voit bien : Ni article 18, ni aucun autre ! Cette loi n'est pas amendable !

Dernière minute départ anticipé mères de 3 enfants :

Grâce à nos pressions, la date butoir du 13 juillet 2010 est annulée !

Elle est reportée au 31 décembre 2010 pour une liquidation avant le 1er juillet 2011.

Il n'est donc plus nécessaire de déposer un dossier en toute hâte.

Les collègues concernées « gagnent » un an. La revendication du retrait pur et simple du projet gouvernemental demeure entière pour la rentrée !

EMPLOIS PRECAIRES

La fédération FO de l'enseignement écrit au préfet.

Il y a près d'un an, notre organisation syndicale avait sollicité une audience de votre part au sujet de personnels précaires de l'Education nationale (EVS, AVS, AED), en situation de fragilité sociale.

Face à l'urgence de la situation, vous aviez pris la responsabilité de ne pas accorder de suite favorable à notre demande en nous assurant que la situation délicate de ces personnels faisait l'objet d'une attention très particulière de la part des services de l'Etat.

Selon les propos de votre chef de cabinet, M. Nicolas de Maistre, les directions régionales et départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, les inspections académiques et les services du Pôle Emploi, auraient été sensibilisées afin d'« envisager un réemploi chaque fois que cela s'avèrerait possible, même pour une courte durée, et de renforcer l'accompagnement des personnes touchées par l'impossibilité de renouvellement de leur contrat, dans leur recherche d'un nouvel emploi ».

Nous constatons à ce jour que les services concernés n'ont pas trouvé de solutions acceptables pour la plupart des personnels que nous défendons.

C'est le cas aujourd'hui pour 5 personnes qui recherchent toujours activement un emploi stable et nous sollicitent afin d'obtenir des solutions de emploi au cas par cas.

Monsieur le Préfet,

Nous sommes persuadés que vous serez attentif à la recherche de solutions pour ces personnes qui ont pour objectif vital de retrouver un emploi en priorité, correspondant à leur formation et leur qualification. Notamment en leur permettant de postuler, en priorité, sur un nouveau contrat CUI, dans la mesure où elles remplissent les conditions d'attribution.

Par ailleurs, nous vous informons que de nombreux recours en conseil de Prud'hommes

ont donné raison à des anciennes EVS et l'Education nationale condamnée pour n'avoir pas rempli l'obligation que lui impose le Code de Travail en matière de formation et pour rupture abusive de contrat. (Orléans le 11 mars 2010 et Libourne le 7 avril 2010). D'autres dossiers similaires, près d'une vingtaine, sont en cours de jugement au tribunal de Bordeaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Gouvernement a mis en place un contrat aidé, qui regroupe tous les autres existants, et qui prend la forme juridique d'un type de contrat déjà existant, le CUI-CAE. Ce contrat reste donc de deux ans, avec certes la possibilité dans certains cas de le prolonger jusqu'à 5 ans. Mais ces contrats restent donc de fait précaires et aucune garantie de réemploi n'est proposée. De nombreux collègues dont le contrat CAV ou CAE s'est terminé ou vont se terminer ne se sont pas vus proposer le nouveau contrat et sont ou vont être au chômage.

Des milliers de nos collègues vont ainsi se retrouver au chômage. Ces milliers sont tous susceptibles eux aussi de former un recours devant le tribunal de prud'hommes pour licenciement abusif. Au vu des manquements pointés du doigt par ces deux conseils, le Gouvernement doit trouver une solution pour que toutes les personnes en contrat aidé, CAV ou CAE, soient réemployées à l'issue de leur contrat.

Nous vous demandons l'ouverture de réelles discussions afin que des décisions soient prises pour assurer dans un premier temps le réemploi de tous ces collègues précaires, puis dans un deuxième temps, pour étudier les possibilités de leur titularisation dans la Fonction publique.

Dans l'attente d'une réponse de vos services, nous vous remercions de votre attention et vous adressons nos sincères salutations.

Pour la FNEC-FP-FO 13,
Franck NEFF



COMPTE-RENDU DE MANDAT

Déclaration des élus du SNUDI-FO à la CAPD du 20 mai 2010.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, je souhaiterai exprimer ici le sentiment de colère et d'exaspération de la profession par rapport aux mesures engagées par le ministre.

La réforme de la maîtrise ne se limite pas à la formation initiale mais va créer un désordre dans les écoles l'année prochaine. Lors du conseil supérieur de l'Education, le 12 mai 2010, les textes présentés par le ministère n'ont recueilli que 2 voix sur 47 ! Cela montre le rejet massif. Il est encore temps d'éviter le pire, d'abandonner cette réforme.

Une grande inquiétude fait suite aux annonces du plan de rigueur contre le service public prévues par M. Fillon. Et que dire des récents rapports rendus publics par l'Institut Montaigne et la cour des comptes qui viennent à point pour expliquer que l'école coûterait trop cher, ne serait pas efficace ni rentable.

FO refuse la remise en cause de l'école publique, de l'école maternelle, de l'enseignement spécialisé, du statut des maîtres, la création des EPEP dans le seul objectif de recherche d'économies budgétaires.

De même, FO refuse que les « réflexions sur les rythmes scolaires » soient un prétexte à poursuivre la déréglementation, la flexibilité et à remettre en cause nos conditions de travail.

Il n'est pas une catégorie qui ne soit saisie et interpellée sur le devenir de son métier et de ses missions, que ce soit les directeurs, les maîtres formateurs, les conseillers pédagogiques, les psychologues et personnels spécialisés, les personnels administratifs, les Inspecteurs de l'Education Nationale.

Le représentant du SNUDI-FO est ensuite intervenu sur des dossiers individuels.

M. l'Inspecteur d'Académie, le Syndicat FO vous demande de transmettre cette exigence d'abandon des réformes néfastes pour l'école et ses personnels au ministre.

En ce qui concerne le mouvement, le mouvement de l'an dernier avait soulevé l'insatisfaction générale et dressé l'unanimité contre lui. L'ensemble des syndicats s'était prononcé pour l'abandon de l'échelon et le retour de l'AGS, seul élément objectif pour tous, exprimant le mandat largement signé par la profession.

Si les points pour les échelons ont été supprimés et que l'AGS a été réintroduit, le barème retenu ne correspond pas à la revendication de nos collègues.

La volonté d'introduire à tout prix le mérite aboutit à un barème avec AGS et note, de plus divisé par 2, ce qui minore l'AGS. Et on a conservé l'inflation des bonifications (points de stabilité, points zep, violence, enfants) qui introduit de grandes injustices entre les collègues.

C'est pourquoi nous demandons encore à ce que ce barème soit revu.

Nous remercions les personnels de l'IA pour leur patience et leur écoute lors de cette opération importante pour les enseignants. Néanmoins nous ne comprenons pas que les droits des personnels puissent parfois être conditionnés par les « contraintes informatiques » qui détermineraient alors les règles !

Nous posons la question des vœux globaux. Comment fonctionnent-ils ? Comment sont-ils attribués ?

Comment le poste est-il choisi ? Est-ce que l'ordre des vœux est respecté ? Est-ce que le barème est respecté ?

Ces questions nécessitent des réponses claires pour avoir un mouvement transparent pour tous.

Adhérez au SNUDI-FO !

SALAIRES

Les syndicats ont de nouveau claqué la porte lors du « rendez vous salarial » du ministère !

Cette réunion se tenait dans un contexte particulier : perte de pouvoir d'achat, aggravation des conditions de travail, suppressions massives d'emplois et « réforme » des retraites.

En effet les propositions ministérielles concernant le point d'indice étaient inacceptables !

- Validation de l'engagement gouvernemental d'augmentation de 0,5% au 1^{er} juillet 2010,
- Gel de la valeur du point d'indice pour 2011,
- Hypothèse d'un gel pour 2012 et 2013.

Après avoir mis en avant un certain nombre d'éléments accessoires au traitement, il a confirmé la politique du gouvernement visant au non-remplacement d'1 fonctionnaire sur 2 partant à la

retraite avec un retour de la moitié des économies réalisées pour financer des mesures catégorielles. L'ensemble de ces propositions constitue un projet (aucun engagement n'a été pris par le ministre) soumis aux aléas de la situation économique. Le ministre a pris soin de rappeler le plan de rigueur visant à la réduction des dépenses publiques (100 milliards d'ici 2013) ! Autrement dit nous sommes en pleine incertitude !

FO et l'ensemble des organisations syndicales ont réaffirmé que **la valeur du point d'indice est l'élément central et prioritaire** en matière salariale dans la fonction publique. Comblent les pertes des années antérieures et garantir au minimum le maintien du pouvoir d'achat pour les années à venir sont indispensables. L'ouverture de véritables négociations passe prioritairement par la valeur du point d'indice.

Pour FORCE OUVRIERE, ce projet inadmissible ne peut qu'accentuer la colère des agents publics.

Après les suppressions massives de postes, la RGPP, la remise en cause des retraites, les fonctionnaires n'accepteront pas un gel de leurs rémunérations et une perte sans précédent de leur pouvoir d'achat.

Nous refusons que les salariés du public (comme du privé) paient le prix fort d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

(Extraits du communiqué de la fédération générale des Fonctionnaires FO (FGF-FO) du 1^{er} juillet 2010).

Le SNUDI - FO n'a d'autres ressources que les cotisations de ses adhérents, c'est la garantie de son indépendance. Alors, en ce début de congés, pensez, si ce n'est déjà fait, à envoyer votre adhésion 2010 !

SNUDI-FO 13 Carte 2010 Bulletin d'adhésion (66% déductibles des impôts) sous réserve des actuelles dispositions fiscales

● **Cotisation de base** = carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels (fonction de l'échelon, Voir entre parenthèses).

Echelons	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs		119 € (8,25€)	122 € (8,5€)	125 € (8,75€)	131 € (9,25€)	137 € (9,75€)	143 € (10,25€)	158 € (11,5€)	170 € (12,5€)
Prof. Ecoles	125 € (8,75€)	137 € (9,75€)	143 € (10,25€)	149 € (10,75€)	155 € (11,25€)	170 € (12,5€)	182 € (13,5€)	194 € (14,5€)	206 € (15,5€)

Echelons	1	2	3	4	5	6	7		
Hors Classe	164 € (12€)	182 € (13,5€)	194 € (14,5€)	206 € (15,5€)	218 € (16,5€)	230 € (17,5€)	242 € (18,5€)		

Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité	PE Stagiaire IUFM : 75 €	Retraité : 75 €	EVS-AVS : 40 €
---	--------------------------	-----------------	----------------

● **Majorations :** AIS, IMF: 4 € / CPC: 10 € / Chargé école: 2 € / Dir 2-4 cl.: 6 € / Dir 5-9 cl.: 10 € / Dir 10 cl. et+: 13 €

Cotisation de base+ Majoration=€

Nom et Prénom.....

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :.....

e – mail :

Fonction, Ecole :

..... à : TD / TP Echelon:.....PE /Instit.

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : fin des mois que vous indiquez (dos des chèques).

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressée en temps utile.